REUNION D'INFORMATION VAE

6 novembre 2026

Préambule



SIMPLIFICATION

SECURISATION

MODERNISATION

Intervenant



Christophe COUÉ
CTRC Formation

AU PROGRAMME

1- Les fondamentaux de la VAE

2 - La procédure VAE

3 – L'accompagnement

4 – Le financement



1

Les fondamentaux de la Validation des Acquis de l’expérience

VAE

- 17 janvier 2002 dans toutes les branches professionnelles (loi de modernisation sociale)
  - Prise en compte des acquis et de l'expérience
- 05 mars 2014 : sécurisation des parcours professionnelles
  - Durée et nature des expériences … accompagnement
  - 5 septembre 2018 : Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel
  - **La loi du 21 décembre 2022** portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

QU'EST-CE que la VAE ?

VAE = Un droit individuel en vue d'acquérir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification

La VAE c'est ainsi **reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de la formation initiale ou continue**.

UNE AUTRE VOIE DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

LA VAE, UNE LOGIQUE INVERSEE ET EXIGEANTE



En formation, on évalue les compétences et connaissances acquises à travers le dispositif de formation



En VAE, on évalue les connaissances et les compétences sous le prisme des expériences

Stats nationales

Sans accompagnement environ 50% de réussite pour le BMF

Sans accompagnement environ 25% de réussite pour le BEF



HISTORIQUE DOSSIER VAE BMF BRETAGNE

	Parcours	Inscrits aux Tests	Dont Public Féminin	Admis	Dont Public Féminin	Taux d'Admission	Présents lors de la certification	Diplôme	Taux de Certification
2019-2020	Classique	74	3	68	3	92%	68	63	93%
	VAE	3	0	2	0	67%	2	1	50%
2020-2021	Classique	71	2	55	2	77%	52	48	92%
	Apprentissage	51	5	39	5	76%	38	35	92%
	VAE	5	0	5	0	100%	1	1	100%
2021-2022	Classique	74	3	62	2	84%	53	45	85%
	Apprentissage	114	11	48	5	42%	41	36	88%
	VAE	6	0	5	0	83%	5	2	40%
2022-2023	Classique	75	6	37	4	49%	34	30	88%
	Apprentissage	114	9	96	9	84%	89	77	87%
	VAE	4	1	2	0	50%	2	2	100%
2023-2024	Classique	74	4	24	4	32%	23	21	91%
	Apprentissage	94	7	75	7	80%	64	53	83%
	VAE	4	0	4	0	100%	4	4	100%
2024-2025	Classique	60	6	24	3	40%	23	21	91%
	Apprentissage	122	10	48	6	39%	46	45	98%
	VAE	7	0	7	0	100%	3	0	0%

HISTORIQUE DOSSIER VAE BEF BRETAGNE

	Parcours	Inscrits aux Tests	Dont Public Féminin	Admis	Dont Public Féminin	Taux d'Admission	Présents lors de la certification	Diplôme	Taux de Certification
2019-2020	Classique	28	1	23	1	82%	23	22	96%
	VAE	5	0	4	0	80%	1	1	100%
2020-2021	Classique	40	3	24	3	60%	24	24	100%
	VAE	3	0	3	0	100%	3	1	33%
2021-2022	Classique	35	1	23	0	66%	22	21	95%
	VAE	4	0	4	0	100%	4	2	50%
2022-2023	Classique	36	0	13	0	36%	12	12	100%
	Apprentissage	23	0	11	0	48%	12	12	100%
	VAE	1	0	1	0	100%	1	0	0%
2023-2024	Classique	49	2	20	2	41%	19	18	95%
	Apprentissage	15	0	5	0	33%	5	5	100%
	VAE	1	0	1	0	100%	1	0	0%
2024-2025	Classique et apprentissage	53	0	18	0	34%	17	17	100%
	Apprentissage	25	2	6	1	24%	6	6	100%
	VAE	3	0	3	0	100%	1	0	0%

2

La procédure VAE

La plateforme France VAE



À partir du **1er décembre 2025**, pour les dossiers BEPF et BEFF, l'ensemble de la procédure **VAE** se fera uniquement sur le site **Portail VAE**.

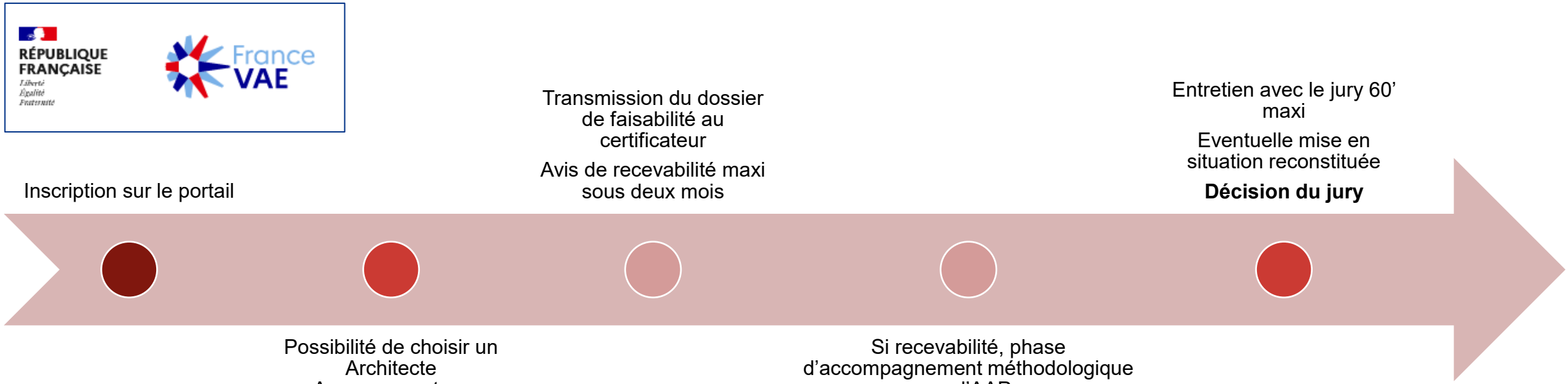
À partir du **1er janvier 2026**, pour l'accompagnement, l'ensemble de la procédure **VAE** se fera uniquement sur le site **Portail VAE**.

Contact IEFF – administrateur du Portail VAE :
vae.ieff@fff.fr

Espace Candidat

- Création de la candidature
- Recherche d'une certification
- Recherche d'une structure d'accompagnement
- Validation du dossier de faisabilité
- Envoi du dossier de validation
- Consultation des résultats

LE PARCOURS D'UN CANDIDAT VAE



LE DOSSIER DE FAISABILITE

Formulaire de candidature les documents justifiant la durée des activités du candidat et les attestations des formations suivies ultérieurement.

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE qu'une seule fois par année civile et pour un même diplôme, Possibilité de déposer trois dossiers de recevabilité par année civile tous diplômes confondus

La version dématérialisée du Dossier de Faisabilité (DF) est désormais disponible et accessible directement depuis votre espace professionnel (France VAE). Vous pouvez directement saisir en ligne vos dossiers de faisabilité.

L'AAP doit émettre un avis (favorable ou défavorable) sur le dossier de faisabilité. Même si celui-ci est défavorable, il est possible de déposer tout de même son dossier au certificateur.

La recevabilité

Vos parcours

+

Vos ressources

Recevable si :

~~Durée~~ et nature de l'expérience OU **des expériences**

en adéquation avec le diplôme visé



LE DOSSIER DE VALIDATION – PARTIE 2

- Bien préciser son projet professionnel
- Rédiger sa lettre de motivation = du parcours à la trajectoire
- Répertorier dans son expérience les activités significatives qui correspondent au référentiel métier du diplôme demandé

ETAPE 1 : REPERTOIRE D'EXPERIENCES *p. 16*

Pour la conformité de votre dossier de validation, les éléments ci-dessous sont exigés :

Si vous demandez le diplôme complet :
Le candidat doit répertorier l'ensemble de ses expériences en lien avec le référentiel du diplôme visé.

Si vous ne demandez pas le diplôme complet :
Les candidats doivent seulement répertorier les expériences en lien avec les blocs demandés.

Les informations relatives à vos expériences sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Présentez dans le tableau récapitulatif (p. 16), en commençant par l'expérience la plus récente, les emplois occupés ainsi que les activités bénévoles, volontaires, de sportif de haut niveau, de mandat syndical ou d'élu local à porter à la connaissance du jury.

LE DOSSIER DE VALIDATION – PARTIE 2

- Décrire/prescrire et Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

- UN BLOC = UN SOUS-DOSSIER
  - Exemple : BEPF : 4 blocs = 4 sous dossiers

Bloc 1	Diriger le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
Bloc 2	Piloter le système d'entraînement, en sécurité, de l'équipe première de football dans un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
Bloc 3	Manager en sécurité, en compétition (coaching), l'équipe première d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
Bloc 4	Manager un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale

⇨ **Vous décrirez et analyserez un ensemble d'actions et de tâches dont vous présumez qu'elles illustrent les compétences nécessaires à la réalisation des activités du Bloc.**

LE DOSSIER DE VALIDATION – PARTIE 2

- Se référer au référentiel de compétences et de certification (critères d'évaluation) pour formaliser son dossier

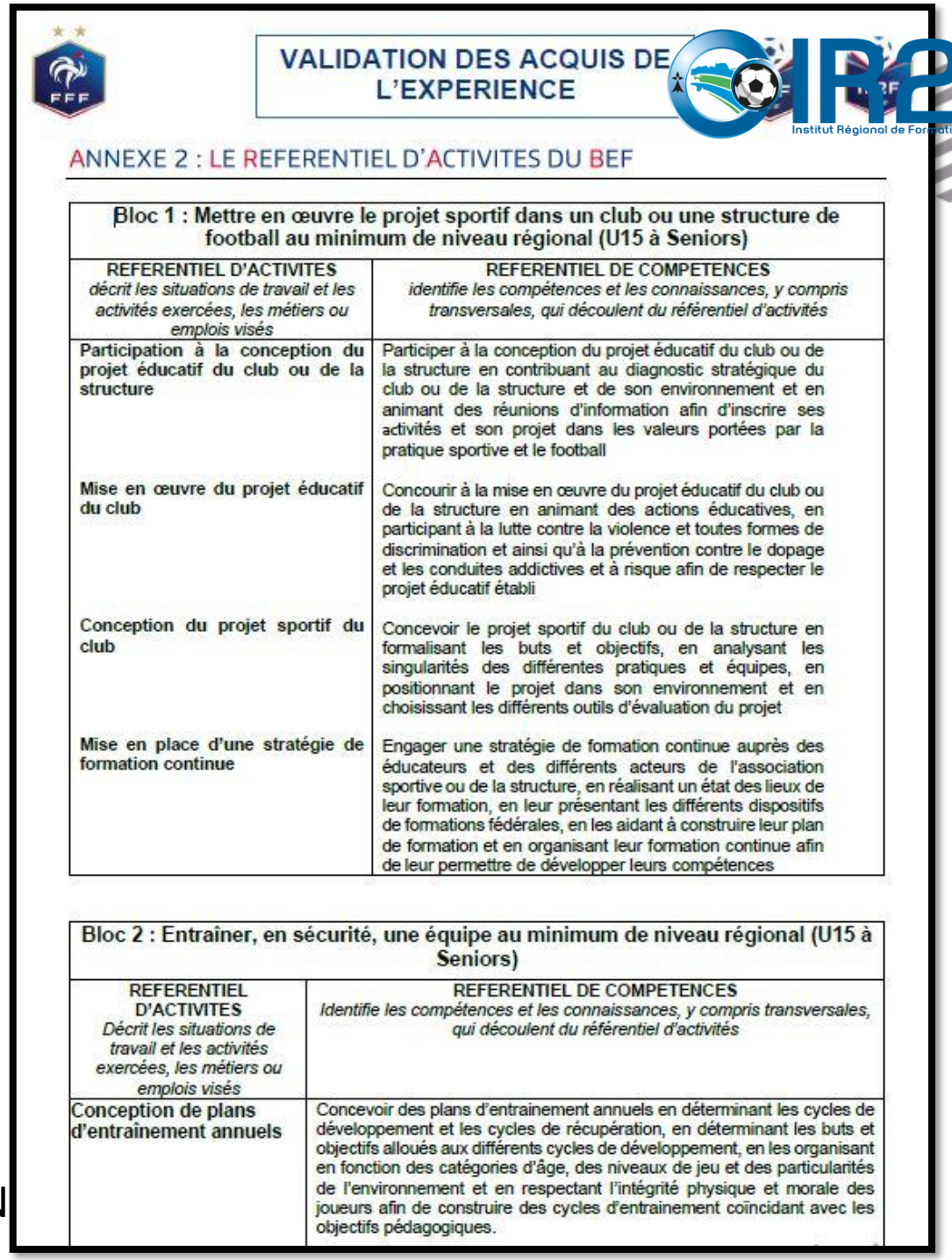
2 : Piloter le système d'entraînement, en sécurité, de l'équipe première de football dans un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale			
REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITES D'EVALUATION	*CRITERES D'EVALUATION*
Direction d'un système d'entraînement de l'équipe première d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale - Organisation du système d'entrainement - Direction des séances d'entrainement	**C7. Organiser en sécurité le système d'entraînement**, en déterminant les buts et objectifs de la préparation à long, moyen et court termes, en favorisant la mise en place de séances spécifiques prenant en compte la préparation mentale à la compétition de haute performance, en coordonnant les différents axes de la préparation du joueur (athlétique, technique, tactique, mentale) dans le respect de l'intégrité physique et morale du joueur, et en suscitant des échanges entre les différents acteurs du staff technique ainsi qu'avec les autres cellules de développement de la performance, afin de s'engager dans une logique de recherche de performance de haut niveau. **C8. Diriger en sécurité des séances d'entraînement pour les équipes de haute performance d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels en toute sécurité, ou d'une sélection nationale**, en formalisant une approche didactique et pédagogique adaptée à la haute performance, et en proposant des contenus d'entraînement à l'aide de logiciels spécifiques, afin d'optimiser la relation entraînement-compétition-performance-résultats.	➢ **Evaluation 2.1** Le candidat met en place une séance d'entraînement en relation avec son projet de jeu identifié pour une équipe de haute performance. Cette séance devra mettre en évidence les principes de jeu (offensif et défensif) dans un système équipe bien identifié. L'évaluation se compose de : - 15' maximum de présentation du projet de jeu. - 45' maximum de conduite d'une séance d'entrainement de haute performance - 15' maximum d'entretien	*Au cours de l'évaluation 2-1 présentée ci-contre, le jury évalue le candidat selon les différents critères suivants, et vérifie notamment s'il :* - présente une séance en corrélation avec son projet de jeu, en proposant des exercices en cohérence avec son projet de jeu, - explique et démontre le procédé d'entrainement en lien avec son projet de jeu, - démontre et corrige le procédé en proposant des remédiations adaptées, - fait preuve de cohérence dans le choix de sa pédagogie en matière d'animation et d'expression, - propose une séance globale avec des objectifs clairs, qu'il est capable de

Référentiel d'activités

DOSSIER VAE Partie 2

BMF p. 23 à 24

BEF p. 25 à 27



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

IR2F Institut Régional de Formation du Football

ANNEXE 2 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF

Bloc 1 : Mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)	
REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*
Participation à la conception du projet éducatif du club ou de la structure	Participer à la conception du projet éducatif du club ou de la structure en contribuant au diagnostic stratégique du club ou de la structure et de son environnement et en animant des réunions d'information afin d'inscrire ses activités et son projet dans les valeurs portées par la pratique sportive et le football
Mise en œuvre du projet éducatif du club	Concourir à la mise en œuvre du projet éducatif du club ou de la structure en animant des actions éducatives, en participant à la lutte contre la violence et toutes formes de discrimination et ainsi qu'à la prévention contre le dopage et les conduites addictives et à risque afin de respecter le projet éducatif établi
Conception du projet sportif du club	Concevoir le projet sportif du club ou de la structure en formalisant les buts et objectifs, en analysant les singularités des différentes pratiques et équipes, en positionnant le projet dans son environnement et en choisissant les différents outils d'évaluation du projet
Mise en place d'une stratégie de formation continue	Engager une stratégie de formation continue auprès des éducateurs et des différents acteurs de l'association sportive ou de la structure, en réalisant un état des lieux de leur formation, en leur présentant les différents dispositifs de formations fédérales, en les aidant à construire leur plan de formation et en organisant leur formation continue afin de leur permettre de développer leurs compétences

Bloc 2 : Entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)	
REFERENTIEL D'ACTIVITES *Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*
Conception de plans d'entrainement annuels	Concevoir des plans d'entrainement annuels en déterminant les cycles de développement et les cycles de récupération, en déterminant les buts et objectifs alloués aux différents cycles de développement, en les organisant en fonction des catégories d'âge, des niveaux de jeu et des particularités de l'environnement et en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs afin de construire des cycles d'entrainement coïncidant avec les objectifs pédagogiques.

Exemple de Grille d'évaluation du lecteur

	Blocs / Compétences Clés	Description des preuves / activités du candidat (synthèse dossier)	Évaluation du Lecteur (Prouvé / Partiel / Non Prouvé)	Transférabilité (prouvée / à approfondir / non prouvée)	Just
					BLOC 1
Développement de projet	C1. Concevoir un projet en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions afin de participer au développement du club	Le candidat établi plusieurs diagnostics (PESTEL, PORTER, ISHIKAWA, SWOT) mais pas en lien avec l'existant et peu approfondi dans son contexte club	Partiel	transférabilité prouvée	Au
	C2. Mettre en œuvre les actions du projet pour fidéliser les pratiquants, en attirer des nouveaux même en situation de handicap	Aucunes activités du candidat n'est décritent ou jointes au dossier en lien avec l'action "Stage Féminin" ciblée. Aucunes preuves à sa participat°	Non prouvée		pa "S Abs
	C3. Evaluer les actions du projet en réaisant un bilan quantitatif et qualitatif de l'action conduite pour adapter le plan d'actions	Aucuns éléments factuels qualitatifs ou quantitatifs	Non prouvée		Le n'évo av répe

Bloc 1 | Bloc 2 | Bloc 3 | SYNTHESE COMPETENCE | +

LE JURY VAE

RECHERCHE DE PREUVES

Il ne s'agit pas de prouver que l'on a fait des choses, mais de montrer que l'on a développé des compétences à travers ces expériences.

Une tâche répétée n'est pas une compétence si elle ne nécessite pas d'adaptation. La compétence suppose une capacité à s'ajuster, à prendre des décisions pertinentes, à agir avec autonomie dans des contextes changeants.

PROUVER UNE COMPETENCE

Le "POURQUOI", le "DANS QUEL BUT" et le "QU'EST-CE QUE J'EN AI APPRIS"

Prouver une compétence, c'est démontrer que l'on maîtrise un savoir-agir complexe, c'est-à-dire la capacité de mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être pour réaliser une activité dans des contextes variés et face à des situations imprévues. Cela implique de répondre aux questions clés :

Le "POURQUOI" : Pourquoi avez-vous fait ce choix ? Quel était l'objectif pédagogique ou tactique derrière cette action ?

Le "DANS QUEL BUT" : Quel résultat visiez-vous ? Comment avez-vous mesuré l'atteinte de cet objectif ?

Le "COMMENT" approfondi : Quelles méthodes, quels outils, quelles stratégies avez-vous mis en œuvre pour atteindre cet objectif ? Quelles variables avez-vous ajustées ?

Le "ET ENSUITE ?" (la réflexivité) : Qu'avez-vous appris de cette expérience ? Qu'auriez-vous fait différemment ? Comment cela influence-t-il vos pratiques futures ?

Le "DANS QUELS AUTRES CONTEXTES ?" (la transférabilité) : Comment adapteriez-vous cette compétence à une situation différente (autre âge, autre niveau, autres contraintes) ?

Le jury VAE



- **Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien**
  - Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury dont au moins une personne qualifiée au titre de la certification visée.

- **À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle reconstituée.**

- **Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, désormais acquise à vie**

- **Le candidat qui obtient un bloc du diplôme est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests de sélection).**

3

L’accompagnement

L’accompagnement par IEFF/FFF

Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimale)

Possibilité d’un accompagnement (facultatif et payant)

Vous devez décider de vous faire accompagner ou non dès le début de votre VAE.



Le dispositif

Faire une demande d'accompagnement lors de l'inscription sur France VAE

Désignation d'un accompagnateur habilité par l'IEFF/FFF

Echange et gestion des rendez vous sur France Travail

Partie 1

Elaboration du dossier de faisabilité

Avis sur la recevabilité ou non

Phase 2

Elaboration du dossier de validation

Orientation post VAE

4

Le financement

Tarifs

Demande VAE

	BMF	BEF	BEFF	BEPF
Frais de dossier	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €	2 100 €	2 800 €
Coût total	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €	De 200 à 2300 €	De 200 à 3000 €

Prestation d'accompagnement BMF & BEF

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
Coût Total	**16h**	**1200€**

Le financement

	FAFA Formation	Compte Personnel de Formation	France Travail
Dossier de validation	✓		✓
Accompagnement VAE	✓	✓	✓



5

Conclusion

Direction Technique Nationale

Le processus VAE

Une démarche en plusieurs étapes, de la recevabilité à la décision du jury

Décision du jury sous 3 mois

IR2F
Institut Régional de Formation du Football

1

Recevabilité

Toute l'année

2 mois pour instruire le dossier

2

Partie 2 du dossier

À déposer

3

Entretien obligatoire

de 30 minutes à 1 heure

4

Possibilité d'épreuve complémentaire

Observation en club sur une séance (réelle ou reconstituée)

5

Jury plénier

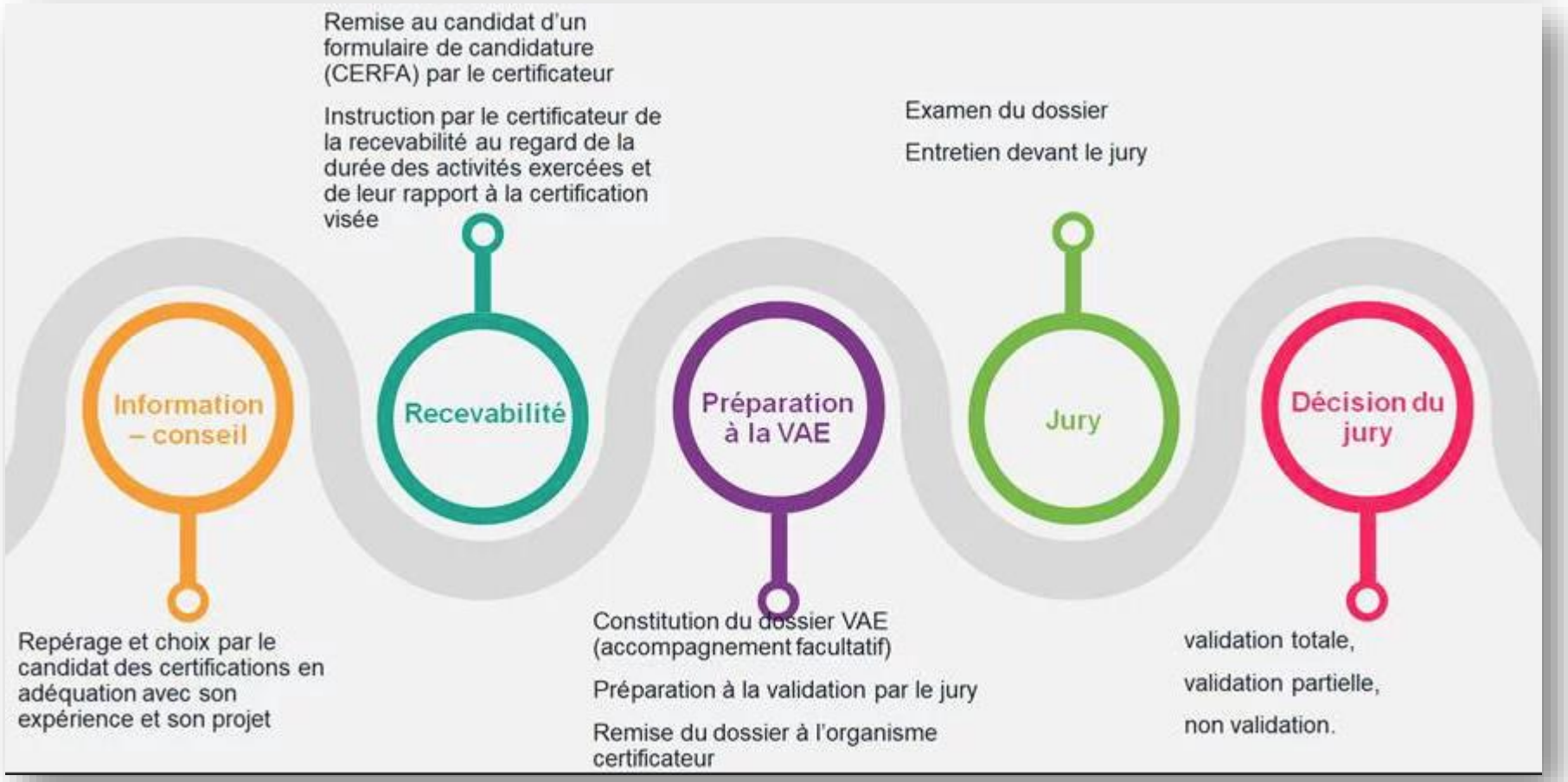
Décision d'attribution du diplôme (totalement, partiellement ou non)

La certification

- Le candidat est évalué sur la base d'un **dossier et d'un entretien**.
- Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury.
- À la suite de l'entretien, **le jury** peut décider de **compléter** son information sur le parcours du candidat par une **mise en situation professionnelle**, réelle ou reconstituée.
- Le jury décide d'attribuer – ou non – la totalité – ou une partie – du diplôme, désormais **acquise à vie**.
- Le candidat qui obtient un Bloc du diplôme est **dispensé** des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests de sélection).

Vos expériences font la différence

Ce qu'il faut retenir



Adresses utiles

https://vae.gouv.fr/



Christophe COUÉ
CTRC Formation



Pauline PEN
Chargée de mission
Emploi / Formation

IR2F BRETAGNE :

Conseil VAE : vae.ir2f@footbretagne.fff.fr
Conseil Accompagnement VAE : aap.vae.ir2f@footbretagne.fff.fr
Conseil expérience professionnelle :
Christophe COUE - ccoue@footbretagne.fff.fr – 06 76 12 42 47